



SAINT-DIONISY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°41/2022

SEANCE DU 17/11/2022

L'an deux mille vingt et un, et le dix-sept novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

OBJET : PASSEPORTS ETE 2023

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, Mme FAUQUET Josée, M. QUENTIN Bernard, Mme BOUCHOT Hélène, M. MONTILLET Gilles, Mme ZAJDNER Françoise, M. ESTRADE Christophe, Mme ORAND GABRIEL Delphine, M. CHARRIERE François, M. FARGES Hervé, Mme LIRON Eline, M. JURADO Damien,

Absents excusés : Mme CAMBET PETIT JEAN Carole (donne pouvoir à Mme BOUCHOT Hélène), Mme MANE Elsa (donne pouvoir à Mme FAUQUET Josée), M. PETE Samuel.

Secrétaire : Mme ZAJDNER Françoise

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de procurations :	02

Rapporteur : Mme Josée FAUQUET

Madame Fauquet, expose aux membres du Conseil Municipal le renouvellement en 2023 de l'opération « Passeport Été » dans le cadre d'une convention de groupement avec la Ville de Nîmes.

Cette opération destinée aux jeunes de 13 à 23 ans leur permettra d'accéder durant l'été 2023 à de multiples loisirs, et à des activités culturelles et sportives dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de NÎMES et la Commune de SAINT-DIONISY.

Le Passeport Été 2023 sera vendu 27 € (vingt-sept euros).

Chaque commune partenaire du dispositif aura à la charge la vente du Passeport Été aux jeunes résidents de leur commune et encaissera les recettes correspondantes.

La ville de Nîmes engage les dépenses relatives au paiement des prestations, aux coûts de conception et de communication.

A l'issue de l'opération, le coût de revient d'un chéquier passeport été 2023 sera calculé, et les communes partenaires reverseront, au service Jeunesse de la ville de Nîmes, le montant correspondant au nombre de chèquiers qu'elles auront effectivement vendu, multiplié par le coût de revient.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents par 14 voix pour,

- Se prononce favorablement sur la participation de la commune à l'opération « Passeports été » pour l'année 2023 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Affiché le

ID : 030-213002496-20221121-DEL041_2022-DE

administratives relatives à cette opération, et notamment de partenariat avec la Ville de NÎMES, ainsi que tous documents administratifs et comptables pour la période du 15 juin au 15 septembre 2023 ;

- Décide de commander 10 passeports et de les vendre au prix de 27 € (vingt-sept euros). l'unité. ;
- Décide de prévoir les crédits budgétaires relatifs à l'opération « Passeports Eté 2023 ».

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Gard pour contrôle de légalité.



Saint-Dionisy, le 21 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE